

COMPTE-RENDU DE LA FNEC FP-FO 40

Déclarations

FCPE 40 Chiffres alarmants sur la santé des jeunes. Donc dénonce les fermetures de postes d'enseignants, personnels d'accompagnement, infirmières et médecins scolaires ; dénonce l'embauche de contractuels ; dénonce la concurrence de l'école privée, école de riches, financée par les deniers publics et demande le conditionnement des subventions à la mixité sociale.

SE-UNSA 40

FNEC FP-FO 40 : voir en fin de CR

FSU 40

CD 40 : Renouvelle son soutien à la communauté éducative suite aux évènements d'Arras. Vote unanime des tarifs de cantine de 2,70 à 3€ (pas augmentés depuis 2015). Vote des dotations globales de fonctionnement, en augmentation. Fonds de soutien de 700 000 € pour les dépenses énergétiques augmenté de 225 000€. Il est désormais supprimé mais une enveloppe de 700 000€ est provisionnée si besoin. Les transports scolaires restent gratuits. Interroge le DASEN sur les formations continues hors temps scolaires et les RCD faits par des AED qu'il considère comme anormaux.

Préfète

C'est inquiétant et inadmissible que les enseignants soient une nouvelle fois la cible d'attentats. Union nécessaire autour des Valeurs de la République ; brutalité de la société (RS...)

Mesures prises

- Groupement d'Évaluation de la Délinquance spécifique sur les risques de radicalisation des jeunes --> signalements, saisie de la justice et actions en partenariat avec le département dans le cadre "enfance en danger"
- Cellule d'évitement scolaire
- Sécurisation des établissements, des élèves et des personnels : évaluation des besoins remontés.

DASEN

- Mixité sociale et scolaire : dans les choix de la Carte Scolaire, les indicateurs sociaux entrent en compte. Y compris pour des établissements hors REP.

- Enseignement privé sous contrat : la vision exprimée par la FCPE (association enseignement privé et élèves issus de milieu privilégié) exprime une réalité peut-être mais pas dans le département des Landes (Capbreton, Tartas avec des Indices Sociaux économiques faibles)
- Pacte : rien n'est fixé.
- Accédera à la demande de FO de transmettre les travaux du Comité départemental de l'école inclusive
- Formation des enseignants : le but est d'éviter que les enseignants soient absents, même pour des raisons institutionnelles, d'où des formations le mercredi après-midi ou le soir en visio. Il faut que cela soit fait de manière mesurée, dans l'anticipation. Des éléments doivent être sanctuarisés (absences pour encadrement de séjours scolaires...)
- AED qui feraient des RCD : peut être fait au cas par cas ; pas d'enseignements mais activités éducatives.

ORDRE DU JOUR

- PV du 6/07/2023 validé 1 abstention
- Effectifs 1^{er} degré
 - Différentiel entre prévision et constat de rentrée surestimation très minime (j'ai noté -278 par rapport au prévisionnel...). Baisse de 61 scolarisation par les familles. Point faible : scolarisation des moins de 3 ans. Pas d'éléments d'explication sur le différentiel. Nombre d'élèves en ULIS stable.
 - Dotations : - 466 élèves, + 1 poste (dispositif « autisme » à St Paul les Dax) donc taux d'encadrement amélioré.
 - Evolution par EPCI : baisse de la Côte, certains territoires ruraux gagnent des élèves (pays tarusate, Villeneuve, pays grenadois)
 - Donc travail avec les élus locaux pour anticiper sur 3 ans ; chercher un maximum d'équité pour la Carte scolaire. -2,5 classes pour – 466 élèves car 10,5 ouvertures pur 13 fermetures. 9 ETP pour le plafonnement à 24 ; 88,4 % des classes de cycle 2 sont plafonnées à 24.
 - Problématique sur Mont-de-Marsan avec des stratégies d'évitement pour fuir l'agglo. Différentes explications sont fournies (perte de 15% habitants en 15 ans).
- **Second degré**
 - **Collèges**
 - Augmentation prévue alors que finalement une baisse s'est produite. Différentiel en 6ème, 4ème, 3ème, sans explication pour l'instant. Collège de Labenne – 5 %, Mugron – 13%, Cel le gaucher +10%
 - SEGPA : phénomène de baisse même si plus que prévus. (intervention FO : la fermeture de division de 6ème explique la baisse...)
 - ULIS : volontarisme départemental avec le CD. (intervention FO : 22 sur 34,5 sont au-dessus du seuil de 10 élèves maximum par ULIS.)

- Taux d'encadrement en baisse (très légère...) 25,09 élèves par classe
- FO : baisse sur les SEGPA mécanique car fermeture de divisions et 22 sont au-dessus du seuil.
- UDAF : combien d'enseignants sont détachés comme à l'Escale ? Le DASEN donnera les chiffres quand il les aura.
- FSU : encore beaucoup de collègues non remplacés ; le Pacte crée des tensions, les Chefs d'établissement mettent la pression.

Lycées

Baisse en seconde car plus d'orientation en vie pro + phénomènes territoriaux (St Vincent de Tyrosse).

Lycées Pro

100 élèves de plus, attractivité renouvelée de toutes les filières.

Questions diverses :

- FSU Conditions de travail par fortes chaleurs à Peyrehorade (travaux prévus pour 2025), Biscarrosse (le référent technique n'est pas au courant ; des fiches SST ont été reçues donc des études vont être faites). Des pistes pour l'ensemble des collèges vont être apportées sur ce sujet. Les processus vont être revus car fiches SST alors qu'aucune autre alerte n'a été portée. Certaines fiches sont mal faites. Avant de faire des fiches SST, il faut essayer de réfléchir aux modalités d'occupation.
- Pour Mimizan où du salpêtre est signalé, le directeur adjoint des services regrette que la procédure ne soit pas suivie car ce n'est pas en CDEN que ça doit être évoqué.
- Création d'une brigade d'AESH : pas les moyens pour l'instant.
- FSU Subventions pour les élèves allophones étendues à l'école inclusive ?

**Vœu n° 1 « Acte 2 de l'école inclusive »
POUR FSU FO ; CONTRE UNSA ;**

**Vœu n°2 « Pacte »
POUR UNSA FSU FO ; CONTRE 2 UNSA ; ABSTENTION 1 UNSA**

**Vœu n°3 « Réforme lycée pro »
POUR FSU FO ; CONTRE UNSA**

DDEN Nomination de Peter Paupardin

PROPOSITION DE VŒUX AU CDEN DU LUNDI 27 NOVEMBRE 2023

Vœu 1 (acte 2 de l'école inclusive)

Le CDEN des Landes, réuni le lundi 27 novembre 2023, a été informé de l'adoption du Projet de Loi de Finances pour 2024 par le recours à l'article 49 alinéa 3 de la Constitution. Dans ce PLFSS adopté sans débat figure notamment l'article 53.

C'est avec l'article 53 de cette loi de Finances que le gouvernement :

- met en œuvre l' « acte II de l'école inclusive » qui instaure les Pôles d'Appui à la Scolarité (PAS) en lieu et place des PIAL, annonce la fusion des AESH et des AEd ;
- donne désormais à L'Éducation Nationale prérogative pour évaluer le handicap et donc pour définir les besoins en accompagnement de chaque enfant et adolescent en situation de handicap en lieu et place des MDPH. Le payeur devient donc également le prescripteur. Il est clair que les décisions seront prises désormais selon les moyens disponibles, moyens d'ores et déjà bien insuffisants, et non plus selon les besoins des élèves ;
- prévoit de dissoudre toutes les structures et classes spécialisées restantes (ITEP- IME- IM-Pro...) dans les écoles et établissements « ordinaires » au nom d'une inclusion à marche forcée et de demander aux enseignants d'adapter leur pédagogie censée se substituer aux soins manquants aux élèves.
Pour le CDEN des Landes, le ministère se trompe : la pédagogie ne peut pas dans tous les cas se substituer aux soins.

Vu les conséquences désastreuses qu'entraînerait la mise en œuvre de l' « acte II de l'école inclusive »,

Vu la situation actuelle dans les Landes du droit des enfants et adolescents en situation du handicap d'avoir accès à un enseignement spécialisé et adapté à leur handicap, quel que soit le coût en moyens humain et financier,

Le CDEN des Landes demande l'abandon de l' « acte II de l'école inclusive » et y oppose :

- Un vrai statut de la Fonction Publique pour les AESH, basé sur la catégorie B, avec un salaire qui permette de vivre de ce seul métier ;
- Le refus de la fusion des métiers AESH/AED ;
- Le maintien des structures médico-sociales d'enseignement spécialisé (ITEP, IME, IM-Pro...) et la création des places nécessaires (plusieurs mois d'attente aujourd'hui alors que les situations sont urgentes).
- Le recrutement des AESH qui manquent pour répondre à toutes les notifications de la MLPH et pour permettre à tous les élèves en situation de handicap de bénéficier d'un accompagnement à la hauteur de leurs besoins.

Pour Le CDEN des Landes, le systématique de l'intégration scolaire, quel que soit le handicap, dans les classes « ordinaires, doit s'arrêter au plus vite pour une étude au cas par cas, les conditions d'un enseignement adapté au handicap n'étant pas réunies pour certains enfants et adolescents en situation de handicap.

Ceux-ci, pour acquérir les apprentissages indispensables pour leur futur avenir professionnel ont besoin d'enseignants et d'éducateurs spécialisés en permanence, d'une équipe de soins et de classe à effectifs réduits.

Vœu 2 (« Pacte »)

Le CDEN des Landes demande l'abandon du « pacte ». Elles demandent également que les moyens financiers alloués à sa mise en place soient utilisés pour augmenter tous les personnels via la valeur du point d'indice.

Vœu 3 (« Réforme des Lycées Professionnels »)

Le CDEN des Landes demande l'abandon de la réforme des Lycées Professionnels qui, même après les dernières miettes de concessions de la ministre Grandjean, organise toujours le démantèlement de nos lycées pros, lamine toute l'architecture du bac pro et vise à dégrader encore davantage les conditions de travail des personnels, tout en détruisant le statut des PLP. Cette réforme est une attaque systémique sans précédent de la voie professionnelle sous statut scolaire.



CDEN du 27 novembre 2023

Bilan de rentrée 2023

DÉCLARATION PRÉALABLE DE LA FNEC FP-FO 4

Madame la Préfète, Monsieur le Président du Conseil Départemental, Monsieur le DASEN, Mesdames et Messieurs les membres du CDEN,

En ce qui concerne le bilan de rentrée pour le 1^{er} degré, la FNEC FP FO note que 21 écoles ou RPI ont une moyenne d'élèves supérieure ou égale à 25. La maternelle de Morcenx a le record avec 29,5. Il est à noter que les maternelles sont très largement majoritaires. On peut aussi déplorer que certaines de ces écoles aient été identifiées en juillet mais n'ont pas bénéficié des arbitrages imposés par les limites budgétaires. A l'heure où le Ministre semble chercher des solutions, notre organisation ne cessera pas de marteler que les effectifs sont un point essentiel pour améliorer les apprentissages. Le Président en est bien conscient puisqu'il a lui-même agi sur ce levier pour les REP et les classes de cycle 2. Il est important également de rappeler que cette question impacte aussi fortement les conditions de travail, dont la défense est au cœur de notre engagement.

Sur le sujet des rythmes scolaires, la FNEC FP FO a noté que le Projet de Loi de Finances 2024 acte la suppression du Fonds de Soutien au Développement des Activités Périscolaires. Nul doute qu'un nombre important de communes vont choisir le retour à 4 jours. Nous renouvelons notre demande Ministre de généraliser ce retour sur l'ensemble du territoire national !

Sur un plan plus élargi, dans le cadre d'une cure d'austérité – 16 milliards d'économies ! – imposée aux écoles, aux hôpitaux, aux collectivités territoriales, alors que nos services publics et les personnels sont étranglés par l'inflation, le gouvernement a inscrit l'Acte 2 de l'École Inclusive dans son Projet de Loi de Finances 2024 du 8 novembre.

L'article 53 de ce PLF lance l'Acte 2 de l'École Inclusive en instaurant les Pôles d'Appui à la Scolarité (PAS) en lieu et place des PIAL. Rappelons que les mesures annoncées par le président Macron lors de la Conférence nationale du Handicap s'appuyaient en partie sur le rapport d'avril 2022 sur la scolarisation des élèves en situation de handicap qui préconisait de réduire l'aide humaine au profit d'aide matérielle et de « formations » des enseignants.

Selon ce rapport, tous les élèves et notamment ceux dits à « besoins éducatifs particuliers » (Enfants non francophones, Enfants du voyage, élèves « dys », élèves dont les parents refuseraient les démarches auprès de la MDPH...) pourraient relever de ces pôles qui menaceraient de fait les missions spécifiques propres à chaque mission d'enseignants spécialisés.

Toujours selon ce texte ce sera le PAS qui déterminera la quotité horaire et non plus la MDPH et ce même pour les aides individuelles...

Il sera donc désormais exclusivement du ressort de l'Éducation nationale de déterminer les modalités d'accompagnement de l'élève et le fera sans aucun doute dans le cadre de ses moyens à disposition...

A tout cela s'ajoute une généralisation de la possibilité pour les familles, les plus aisées assurément, de recourir à des AESH individuelles, issues d'organismes privés conventionnés, pour accompagner leur enfant en classe...

C'est inacceptable au regard de la nature même du service public de l'éducation !

L'Éducation nationale pèsera donc de manière importante dans les décisions prises en termes d'accompagnement des élèves (matériels et humains). À la lecture des rapports ministériels, il est certain que le recours aux AESH, présentés comme des "entraves à l'autonomie des élèves", va être fortement restreint, la responsabilité de la gestion de l'élève risquant très fortement de reposer uniquement sur les enseignants.

Une centaine de PAS devraient être mise en place dès la rentrée 2024 avant généralisation ensuite.

Rappelons que l'Acte 2 de l'École Inclusive prévoit également la dissolution des établissements médico-sociaux dans les établissements scolaires ainsi que la création d'un nouveau métier d'"accompagnement à la réussite éducative" (imposant des missions supplémentaires aux AESH).

L'articulation de la notification des heures d'accompagnement par l'E.N. ET l'augmentation des quotités pour composer un service d'ARE conduira à un plan de licenciements jamais vu dans l'E.N. : des milliers d'AESH vont s'avérer surnuméraires.

Il est à noter que le mot handicap disparaît totalement de la terminologie employée : les AESH deviennent ARE, les élèves en situation de handicap deviennent élèves à besoins particuliers. Rien n'est anodin dans le choix des mots.

La FNEC FP-FO est aux côtés des personnels !

Stop à la culpabilisation ! **La pédagogie ne peut se substituer aux soins** et aux moyens humains que le gouvernement entend réduire drastiquement !

La bienveillance est du côté des personnels qui revendiquent le retour des structures et soins adaptés aux handicaps et/ou difficultés des élèves.

Alors que l'acte 2 de l'École inclusive va accentuer les difficultés des élèves et des personnels dans les établissements scolaires, le ministère entend communiquer sur son action pour lutter contre le harcèlement. Cela passe entre autres par l'adhésion au programme Phare qui serait désormais obligatoire pour toutes les écoles et pour tous les établissements scolaires.

Ainsi, le ministre donne pour consigne de placer les personnels en première ligne, c'est-à-dire les rendre responsables de la mise en œuvre de son slogan « 100% prévention, 100 % détection, 100 % solution ».

En réalité, la « lutte contre le harcèlement » se traduit pour le ministère par 2 500 postes supprimés à la rentrée, à grand coup de 49-3, qui s'ajoutent aux 2 000 postes supprimés en 2023 et aux 7 900 postes supprimés dans le second degré durant le premier quinquennat Macron.

Ceci est inacceptable pour la FNEC FP-FO !

Inacceptable que les personnels poussés au bout de leurs limites par des conditions de travail dégradées soient encore désignés comme responsables et boucs émissaires.

Inacceptable de prétendre rendre l'adhésion au programme Phare obligatoire. Pour la FNEC FP-FO, cela ne relève en aucun cas des obligations de service des professeurs ni des missions statutaires de chacun des personnels. La FNEC FP-FO s'opposera à toutes pressions de la hiérarchie pour désigner des « volontaires ».

Cela suffit !

Ce dont les élèves et les personnels ont besoin, ce sont des milliers de postes d'infirmières, de médecins scolaires, d'assistantes sociales, de personnels administratifs, d'enseignants, d'enseignants spécialisés, de PsyEN, de CPE, le rétablissement des maîtres d'internat – surveillants d'externat, des AED et des AESH avec des statuts et de vrais salaires... qui sont nécessaires !

A ce sujet, la FNEC FP FO, en application du décret 2020-515 du 4 mai 2020 souhaite que le rapport des travaux menés par le comité départemental de l'école inclusive soit adressé annuellement au CDEN ;

Dans la voie professionnelle, les dernières annonces faites par la ministre Grandjean ne sont toujours pas satisfaisantes. La réforme poursuivie est de nature à remettre en cause le fondement même du Lycée Professionnel en déstructurant l'ensemble du cycle de Bac Pro, et en particulier l'année de terminale. La vision proposée par notre ministre est d'ailleurs dénoncée par l'ensemble des spécialistes de l'enseignement professionnel.

Pourtant, la Ministre aurait pu proposer une réforme qui redonne du sens au métier de PLP, mais également à la formation professionnelle dans nos LP. Encore aurait-il fallu qu'elle entende les propositions portées par le SNETAA-FO depuis juillet 2022, date de sa nomination au ministère. Nous n'avons cessé de lutter contre sa vision étriquée, voire calomnieuse, de la voie professionnelle sous statut scolaire. Mais aucun diagnostic partagé n'a été élaboré comme préalable indispensable pour envisager une réforme réussie. Le ministère s'est enfermé dans ses propres constats (association "décrochage scolaire et LP", augmentation des PFMP non négociable, etc.) qui aboutissent à la destruction de ce qui fait actuellement la force de l'enseignement professionnel, c'est à dire une formation aux métiers couplée au développement d'une citoyenneté ancrée dans le XXI^e siècle en s'appuyant sur un besoin de plus et de mieux d'Ecole pour les jeunes qui nous sont confiés.

L'intersyndicale nationale de la voie pro (SNETAA-FO, CGT Educ'action, SNUEP-FSU, SNEP-FSU, SUD Éducation, SNALC, CNT) réunie le mercredi 15 novembre appelle tous les personnels à échanger et organiser partout des heures d'information syndicale et des assemblées générales d'établissement pour préparer et réussir une mobilisation d'ampleur le mardi 12 décembre pour exiger le retrait de cette réforme des lycées professionnels. Réforme qui organise le démantèlement de cette voie de formation, recycle l'échec criant du Bac Blanc, lamine toute l'architecture du bac pro et vise à dégrader encore davantage les conditions de travail des personnels, tout en détruisant le statut des PLP.

Nous appelons à la résistance contre cette attaque systémique de la voie professionnelle sous statut scolaire.

Pour terminer, nous tenons à remercier particulièrement les personnels de la DSDEN pour la célérité dans leur envoi des documents de travail transmis pour ce CDEN. Nous savons que pour eux aussi les tâches se multiplient et que les moyens humains mériteraient d'être en nombre supérieur .

Nous vous remercions pour votre écoute.

Les représentants de la FNEC FP-FO au CDEN 40

**DUBOUE Fabrice
CLAMENS Thierry
MAILLARD Robert**